

**Compte-rendu du Conseil Municipal
du 5 septembre 2016**

Présents : Mesdames Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Dominique BARBOT, Sophie CAILLARD, Virginie DELAHAYE, Géraldine GERIN, Alison PETIT, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Laurent GUILLEMIN, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés :

Pouvoir de Monsieur David SUPPLICIAU à Madame Alison PETIT

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour. Il s'agit, pour le Conseil Municipal, de se positionner sur le projet de dépollution des parcelles acquises par la commune « Champs des Grillons », ainsi que sur la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour ces travaux de dépollution. Le Conseil Municipal donne son accord pour cet ajout à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Madame le Maire donne lecture des décisions prises par délégation et indique avoir reçu deux notifications de subventions : l'une émanant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, d'un montant de 68 579,20 € pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées du Quai de Loire, la suivante, de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour la création d'un chemin piéton, mise en accessibilité et accès sécurisé pour le groupe scolaire, d'un montant de 71 102 €.

1- CONVENTION SERVICE APPLICATION DU DROIT DES SOLS/AVENANT N°2

Mme le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} juin 2015, la commune a confié l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Cette convention arrive à son terme le 31 décembre 2016. La ville de Cosne-Cours-sur-Loire propose un projet d'avenant à cette convention, avec une reconduction de 24 mois, comme prévu dans la convention initiale. Le fonctionnement mis en place reste le même, la facturation aux communes bénéficiaires des frais d'investissement liés aux coûts d'activation et de traduction des données est supprimée, les conditions de résiliation sont modifiées avec notamment la suppression de l'indemnisation de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire en cas de résiliation anticipée de la convention par la commune bénéficiaire, les bases de la participation financière de la commune bénéficiaire au service Application du Droit des Sols restent les mêmes (base de 174 € équivalent PC). Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention A.D.S.

2- CONTRAT TERRITORIAL VRILLE-NOHAIN-MAZOU

Le Pays Bourgogne Nivernaise propose à la municipalité de Neuvy-sur-Loire de s'inscrire dans le contrat territorial Vrille-Nohain-Mazou 2017-2021. Un certain nombre d'actions sont envisageables pour Neuvy, regroupées sous les trois volets «restauration des cours d'eau», « améliorer la continuité écologique et sédimentaire », et « connaître et protéger la biodiversité. Mme le Maire donne lecture au Conseil d'une note récapitulative élaborée par le Pays Bourgogne Nivernaise. Il est longuement débattu sur l'opportunité d'adhérer au « contrat rivières » dans la mesure où aucune action ne prévoit la réalisation d'une étude hydrologique des cours d'eau sur la commune, notamment pour la Vrille et le Rio des Frossard, dont les crues ont fait de nombreux dégâts au printemps dernier. Le Conseil Municipal décide, à 3 voix POUR, 2 voix CONTRE et 10 ABSTENSIONS, l'inscription de la commune de Neuvy-sur-Loire au contrat territorial « Vrille-Nohain-Mazou ».

3- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'HARMONIE DE BONNY-SUR-LOIRE

La prestation de l'HARMONIE DE BONNY-SUR-LOIRE le 7 août dernier, à l'occasion de la commémoration des bombardements de Neuvy a marqué en intensité cette cérémonie déjà chargée d'émotion. Mme le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 40 € à l'HARMONIE DE BONNY-SUR-LOIRE, qui a réalisé cette prestation à titre gracieux. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle de 40 € à l'association.

4- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN PARCOURS PEDAGOGIQUE/ MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Mme le Maire indique à l'assemblée que des précisions récentes ont été apportées sur le taux maximal de subvention (de 30 %), de l'Etat pour les projets tels que celui de la création d'un parcours pédagogique sur le thème de la Loire à Neuvy. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention de 5 828,81 € (soit 30 % du montant H.T. de l'opération) au titre du Contrat de Plan Interrégional Etat-Région Loire 2015-2016, et de modifier le plan de financement du projet comme suit :

Dépenses prévisionnelles (H.T)	
Coût prévisionnel de la prestation de conception d'un circuit pédestre	1 748,50 €
Coût prévisionnel des aménagements et des supports graphiques	17 680,88 €

Parcours Pédagogique - Coût prévisionnel du projet H.T.	19 429,38 €
Financements	
Subvention au titre de la réserve parlementaire Soit 12,87 % du montant H.T. du projet	2 500,00 €
Subvention du Contrat de Plan Interrégional Etat-Région Loire 2015-2020 au titre de l'action « Mettre en valeur des sites naturels remarquables emblématiques » Soit 30% du montant H.T. du projet	5 828,81 €
Fonds propres (20 % du montant prévisionnel H.T.)	11 100,57 €

5- CONCOURS LOCAL DES MAISONS FLEURIES

La Commission Fleurissement s'est réunie pour définir les lauréats du concours local des maisons fleuries de 2016, et propose au Conseil Municipal l'attribution de bons d'achat à valoir dans un magasin de fleurissement. Le Conseil décide, à l'unanimité de retenir la répartition des prix fixés par la Commission Fleurissement comme suit :

- 1^{er} prix, un bon de 50 €
- 2^{ème} prix, un bon de 45 €
- 3^{ème} prix ex-aequo, deux bons de 40 €
- 4^{ème} prix ex-aequo, deux bons de 35 €
- 5^{ème} prix ex-aequo, deux bons de 30 €
- 6^{ème} prix, un bon de 25 €

Mme le Maire informe l'assemblée que la remise des récompenses sera organisée le vendredi 23.09.2016 à 18 h. Des invitations seront prochainement adressées aux lauréats.

6- STAGIAIRISATION D'UN AGENT COMMUNAL

Le contrat d'un agent communal recruté au poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée de 35h/semaine, arrive à son terme le 19 octobre 2016. La commission du Personnel, réunie le 2 septembre 2016 propose au Conseil Municipal de se positionner sur la stagiairisation de cet agent. Le Conseil Municipal se positionne, à l'unanimité, en faveur de la stagiairisation de cet agent.

7- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE DEPOLLUTION DES PARCELLES « CHAMPS DES GRILLONS »

Mme le Maire rappelle l'acquisition par la commune, en 2015, de l'ancienne casse automobile située « Champs des Grillons ». Ce terrain était à l'abandon depuis 2007. Un diagnostic de pollution a été commandé afin de caractériser les sols et les eaux souterraines. Le but était d'évaluer les coûts de dépollution nécessaires à la réalisation d'un projet consistant en l'implantation d'une activité artisanale dans les locaux actuels. Il ressort de ce rapport que l'état environnemental du site est compatible avec cet usage industriel. Cependant, les niveaux de risques étant « proches des seuils » et en raison de la mise en évidence d'« une source de pollution concentrée », le bureau d'étude recommande l'élimination de cette zone, ainsi que « la cuve d'huile non fermée qui dégage directement dans les locaux » et la « zone source des sols ayant subi l'incendie » de 2011. Le montant de cette dépollution est estimé à 24 850 € H.T. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne est susceptible d'apporter une aide de financement pour ce type d'intervention. A13 voix POUR et 2 ABSTENIONS, le Conseil Municipal approuve le projet de dépollution du site, et décide de solliciter une subvention de 60 % du montant des travaux de dépollution auprès de l'Agence de l'Eau Loire, soit 14 910,00 €, et d'adopter le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel de l'opération (H.T.)	24 850,00 €
Financement de l'opération	
Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne (60 % du montant H.T.)	14 910,00 €
Fonds propres (40 % du montant H.T.)	9 940,00 €

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire indique que le bulletin vert d'information est en cours de distribution, et qu'une enquête est actuellement en cours sur la couverture en téléphonie mobile du territoire communal.
- Le Comité Local de la Fédération Nationale des Anciens combattants en Algérie-Maroc-Tunisie adresse ses remerciements à la municipalité pour le versement d'une subvention.
- L'Office de Tourisme Loire et Nohain informe la municipalité que le label « Vignobles et Découvertes » a été attribué à la destination « Sancerre, Pouilly, Giennois » pour 3 ans, et confirme l'adhésion de la manifestation « la foire au boudin » à cette destination labellisée.
- Les Journées du Patrimoine auront lieu les 17 et 18 septembre 2016. Un programme des manifestations sur la Communauté de Communes sera prochainement disponible à l'accueil de la mairie. Dans le cadre de ces Journées du Patrimoine, une exposition des photographies de Jean-Paul PATIN est organisée les 17, 18 et 19 septembre à la chapelle

St Hubert, sur la faune de la Loire et les étangs de la région. A noter, des photographies prises à l'étang de Marvy seront présentées. M. PATIN poursuivra la démarche, en accueillant les enfants des écoles le lundi suivant, pour expliquer la manière de photographier les oiseaux.

- Mme le Maire informe l'assemblée que le Bureau de l'Association Communale des Chasseurs de Neuvy a changé suite au déménagement du Président. M. Stéphane POULIN est le nouveau Président.
- M. Nicolas BRIOLLAND, Inspecteur de l'Education Nationale dans la circonscription Clamecy Val de Loire, informe la Municipalité de son départ. Il sera remplacé par M. Mickaël BILLEBAULT.
- L'Inspection Académique a adressé aux communes une note d'information sur les alertes intrusions à mettre en place dans les écoles à partir de la rentrée scolaires 2016-2017. Mme le Maire tient à signaler que les Directrices des écoles maternelle et élémentaire de Neuvy ont anticipé ces dispositions en organisant des exercices d'alerte avec les enfants en 2016. Les points de difficultés ont été recensés, et des mesures ont été prises avant les vacances d'été pour y remédier, notamment par la réalisation de travaux pendant l'été.
- Mme le Maire tient informer l'assemblée et les habitants de Neuvy, du geste de Mme Marie-Noëlle CHEVALLIER, qui a officiellement fait don à la commune d'albums de photos familiales et de cartes postales concernant les bombardements de l'Eté 44. La municipalité est particulièrement touchée par ce geste. Les albums seront placés en salle du Conseil, au côté de la Croix de Guerre.
- Mme le Maire donne lecture de trois délibérations retrouvées dans le registre des délibérations du Conseil de 1980 à 1990 : la 1^{ère} en date du 22 septembre 1980, et fait référence à la crue exceptionnelle du Ruisseau des Frossards le 29 juillet 1980 (10m³/s). Le Maire avait sollicité, lors de l'étude hydraulique du 27.06 au 11.07, « l'augmentation du diamètre des canalisations sous la RN7, l'étude hydrologique du ruisseau et des étangs, un caniveau nécessaire à l'écoulement du Chemin des Cortillats ». Le Maire avait demandé à M. le Préfet de recevoir une délégation des habitants des Pelus. La 2^{ème} délibération, en date du 27 juillet 1981, au sujet de la crue de la Vrille dans la nuit du 9 au 10 juin 1981. Les raisons invoquées : un orage violent, et l'orientation des buses sous la déviation, notamment. Enfin, la délibération du 28 mars 1983 rend compte de la réunion de la commission de l'Agriculture qui soulève le « risque d'inondations graves avec le remembrement d'Annay » au hameau des Pelus. La commission regrette également « l'absence d'un agronome au sein de la Commission du remembrement (...) ».
- Une campagne de recensement des terrains non entretenus a été organisée pendant l'été. Au vu des dangers que représentent les friches dans un contexte de sécheresse, des lettres ont été adressées aux propriétaires des terrains concernés afin qu'ils entretiennent leur terrain. Suite à cette démarche, des parcelles ont d'ores et déjà été nettoyées. Un compte-rendu sera réalisé chaque mois pour suivre l'avancement de ces dossiers.
- Mme le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Préfet à M. BARBIER, Président de l'Union Amicale des Maires de la Nièvre au sujet des conséquences de la crise migratoire et de la progression de 20 % des demandes d'asile en France. Il indique que deux nouveaux Centre d'Accueil et d'Orientation (C.A.O.) ouvriront prochainement à St Honoré-les Bains et à Decize. De même, le département de la Nièvre accueillera 7 familles syriennes en provenance du Liban, de la Jordanie ou de Turquie, en octobre 2016, rejoignant les 7 familles implantées depuis quelques mois dans l'agglomération de Nevers. Enfin, un projet de 88 places sera progressivement mis en place à la Charité-sur-Loire, à partir d'octobre 2016.

Lecture faite du cahier de doléances

Madame le Maire donne la parole aux personnes présentes.

- Un administré demande des précisions supplémentaires sur le réglage de l'éclairage public. Il s'agit bien d'une horloge réglée sur la durée du jour.
- La question de l'instauration d'un système d'annonce de crues est posée. Mme le Maire indique que la municipalité sollicite depuis plusieurs années la mise en place d'un système de surveillance des cours d'eau secondaires. Malheureusement, aucune surveillance des affluents de la Loire n'est prévue. L'état de l'embouchure de la Vrille est également abordé. Mme le Maire indique qu'une demande a été adressée à la Centrale de Belleville, qui précise que l'enlèvement de ces embâcles revient aux services de l'Etat, qui ont été sollicités. Sans suite à ce jour.

Madame le Maire clôture la séance.
Fin de séance à 21H30.

La secrétaire,
Alison PETIT



Le Maire,
Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ

